

LIRE ATTENTIVEMENT

Les conditions générales

L'inscription et la participation à l'un des séjours proposés par l'association A.R.E.C.A. impliquent l'acceptation pleine et entière des conditions générales ci-après.

ADHESION

Participant : La cotisation qui s'élève à **20€ par personne et pour l'année en cours** est à verser lors de la première inscription à l'une des activités proposées par l'association.

INSCRIPTION

L'inscription est effective dans la limite des places disponibles :

- à réception de **la fiche d'inscription et du dossier sanitaire** correctement et intégralement complété, **d'un acompte de 30% du séjour et de l'accord des responsables de l'association.**

Pour **une première inscription** et avant toute chose, **il est indispensable de contacter l'association.**

PRIX DU SEJOUR

Le prix du séjour comprend : La pension complète (l'hébergement, les trois repas), l'encadrement spécialisé 24h/24h, les activités journalières, les déplacements sur le séjour (inclus les départs/retours du lieu de rendez-vous jusqu'au lieu de séjour).

- les assurances responsabilité civile et rapatriement pour problème médical, uniquement.

Le prix du séjour ne comprend pas :

- Les déplacements pour ce rendre au lieu de rendez-vous (du domicile au lieu de rendez-vous de l'association).
- les frais médicaux (médecin, hospitalisation, pharmacie).
- Les frais de déplacement pour renvoi.
- les achats personnels.

L'argent de poche sert essentiellement à vos achats personnels (pots, souvenirs, cigarettes, courrier).

Nous conseillons 80€ pour 12 jours (hors cigarettes).

ASSURANCE

Notre association, ses membres et adhérents, bénéficient pendant la durée du séjour de la couverture garantie qui nous lie avec l'assurance MAIF (assurance responsabilité civile, **rapatriement (uniquement pour problème de santé, sur décision du médecin)**).

Ils sont donc couverts en cas de dommages corporels et matériels.

Est exclue la couverture vol de biens personnels, d'argent liquide et de bijoux.

IMPORTANT

Pour les personnes énurétiques, **prévoir un trousseau adéquat et suffisant** (dont plusieurs alèses), car **il vous sera facturé toute détérioration de literie** (suivant le règlement établi par les propriétaires des gîtes).

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux (médecin, hôpital, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où ARECA avance les frais, une demande de remboursement sera adressée au participant ou à son représentant à la fin du séjour.

IMPORTANT

Nous ne tolérerons pas l'utilisation de drogue, de quelque nature que ce soit, et l'abus d'alcool.

Nous renverrons toute personne y ayant recours.

MODIFICATION

Les dates et les lieux de séjours peuvent être sujets à des modifications dans le cadre de conventions passées avec nos partenaires.

L'association se réserve le droit d'annuler un séjour ou de le remplacer en cas de manque d'inscription ou de raisons imprévisibles mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation sans pour autant être poursuivie.

Dans ce cas, deux solutions vous seront proposées :

- * Participation à un autre séjour
- * Remboursement intégral des sommes versées.

L'association se réserve le droit, si le comportement d'un participant allait à l'encontre du bon déroulement du séjour, de transférer ce participant sur un séjour mieux adapté ou de mettre fin à son séjour. **Les frais de rapatriement sont à la charge du participant.**

PAIEMENT

Le tarif de chaque séjour est évalué en fonction d'un prix de journée et des dépenses réelles liées à une prise en charge dans ce cadre spécifique, comme cela est réalisé dans les établissements ou services médico-sociaux.

- *Séjours*

L'acompte que vous devez verser à l'inscription est fixé à **30% du prix du séjour**. Le solde doit être impérativement réglé **30 jours** au plus tard avant le départ. **Si le règlement n'est pas versé la place deviendra automatiquement vacante et vous perdrez l'intégralité de l'acompte.**

Si vous éprouvez des difficultés financières, contactez-nous, des facilités de paiement peuvent être accordées.

Chaque règlement doit indiquer le nom, le prénom, la date et le lieu de séjour (inscrire au dos du chèque les informations).

Les règlements doivent être effectués à l'ordre d'A.R.E.C.A. par chèque (bancaire ou postal).

Sont acceptés, les chèques vacances, les attestations de prise en charge de collectivités et/ou de services sociaux.

Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à l'association.

ANNULATION

Attention, il n'existe aucun contrat d'annulation au sein de l'association ARECA donc :

- Concernant les séjours à l'étranger, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 3 mois du départ.**
- Concernant les séjours Tri-saisons en France, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 2 mois du départ.**
- Concernant les séjours d'été, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 1 mois avant le départ.**
- Chaque séjour entamé **ne pourra être remboursé.**

Il vous est possible d'obtenir une assurance pouvant couvrir l'annulation du séjour avec possibilité d'un remboursement intégral du montant de ce dernier auprès de votre assureur. Cette clause d'assurance complémentaire est envisageable ponctuellement. Renseignez-vous auprès de votre assurance civile.

INFO Départ–Retour

Vous ne recevrez pas de circulaire « infos départ–retour » et « trousseau » avant les départs, excepté pour les séjours à l'étranger et sauf exception.

Toutes les informations nécessaires sont dans la plaquette sur le descriptif des séjours.

Les rendez-vous sont fixés à Bordeaux (rue des Terres de Bordes près de la gare Saint Jean). **Pour les nouveaux, nous contacter afin d'obtenir le plan.**

Nous pouvons venir chercher les personnes à l'arrivée d'un train ou d'un avion. Nous avons aussi la possibilité de **vous récupérer sur le trajet** (si cela n'oblige pas le groupe à faire un détour).

Pour une meilleure organisation, **il est indispensable d'appeler au préalable (avant toute réservation de billet) l'association ARECA.**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'association ARECA, il est important que chacun face au mieux pour respecter ces quelques conditions.

Croyez bien que nous sommes aussi tenu de respecter certaines conditions et de régler nos réservations bien en avance (gîtes, billets d'avion, activités).

L'inscription à l'un des séjours ARECA implique l'acceptation des conditions générales comportant : **l'inscription, prix du séjour, assurance, frais médicaux, modification, paiement, info départ/retour.**

*** Les calendriers concernant les séjours de l'été 2013 vous parviendront courant janvier.**